

DECRET N° 91-175 du 25 Juillet 1991

portant nomination de Magistrats à la
Direction de la Législation et de la
Codification et dans certains Tribunaux.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise ;
- VU la Loi N° 90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 64-28 du 9 Décembre 1964 portant organisation Judiciaire ;
- VU la Loi N° 90-013 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU le Décret N° 90-198 du 21 Août 1990 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU le Décret N° 90-143 du 29 Juin 1990 portant nomination de Magistrats de l'Ordre Judiciaire et de la personnalité Etrangère à la Magistrature au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU le Décret N° 91-68-du 4 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;

SUR proposition du Ministre de la Justice et de la Législation ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

LE Conseil des Ministre entendu en sa séance du 10 Juillet 1991 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Saturnin Djidonou AFATON, est nommé Directeur de la Législation et de la Codification.

.../...

Article 2.- Monsieur Nicolas Luc Aurélien ASSOGBA, est nommé 2^{ème} Substitut du Procureur Général à la Cour d'Appel de Cotonou.

Article 3.- Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Tribunal de Première Instance de Cotonou.:

- 2^{ème} Substitut du Procureur de la République :
Monsieur Richard François KPENOU
- 3^{ème} Substitut du Procureur de la République :
Monsieur Jean de Matha Romuald Kuassi YAHOUEDÉHOU
- 4^{ème} Substitut du Procureur de la République :
Monsieur Alexis Marcellin SOSSOU ;
- 5^{ème} Substitut du Procureur de la République :
Monsieur Gilles Modeste SODONON.

Article 4.- Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Tribunal de Première Instance d'ABOMEY :

- Procureur de la République : Monsieur Victor Dassi DOSSOU
- Substitut du Procureur de la République : Monsieur Isaac FAYOMI

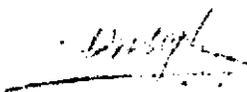
Article 5.- Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Tribunal de Première Instance de KANDI

- Président du Tribunal : Monsieur Honoré AKPOMEY
- Juge : Monsieur Antoine COUHOUEDE
- Juge d'Instruction : Monsieur Emmanuel ZAMBA
- Procureur de la République : Monsieur Saturnin Calixte AVOGNON
- Substitut du Procureur de la République : Monsieur Cocou ZOHOUN.

Article 6.- Monsieur Pierre Nicolas BIAO, est nommé Substitut du Procureur de la République au Tribunal de Première Instance de PARAKOU.

Article 7.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

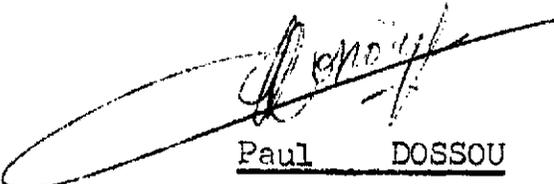
Fait à COTONOU, le 25 Juillet 1991
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO .../...

Le Ministre de la Justice,
et de la Législation,


Yves YEHOUESSI

Le Ministre du Plan, de l'Economie
et des Finances,


Paul DOSSOU

Ampliations : PR 4 AN 2 CS 1 SGG 4 MJL ET SES DIRECTIONS 20 MPEF 4
AUTRES MINISTERES 14 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-
FASJEP 2 ENA 1 IGE 2 GCOMB 1 DOCT 1 BI-DAN 2 INTERESSES 15 JORB 1.-